



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-huit juillet, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, DUMOULIN Chantal, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Pouvoirs : M. GENILLON André pouvoir à Mme DUMOULIN Chantal,
M. DERDERIAN Philippe pouvoir à Mme BERCHET Marie
M. GAIFFIER Jean-Philippe pouvoir à M. BALLEFIN Robert

Excusées : Mmes AUBIGNAT Stéphanie, CORREIA Alexia

Monsieur BALLEFIN Robert est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à dix-neuf heures.

Le procès-verbal de la séance du 23 et 30 juin ont été adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

ACHAT DE TERRAIN – CARREFOUR GIRATOIRE Parcelles D n° 83 et E n°425

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que, pour la réalisation du giratoire prévu sur la route de Billaudière/Allée des Mûriers/RD 124, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain appartenant à Monsieur Joseph DELORME.

Le plan d'acquisition cadastral, réalisé par le cabinet Géo-Concept, définit les limites et la surface des parcelles suivantes :

- Parcelle section D n° 83 pour une surface de 1433 m²
- Parcelle section E n° 425 pour une surface de 3007 m²

Le montant de la dépense est inscrit au budget au chapitre 21-11 – terrains nus.

Après négociation avec le propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le prix décomposé comme suit :

Poste de la dépense	Montant en euros
Achat de terrain (8 €/m ²)	35 520 €
Montant éviction (1€/m ²)	4 440 €
Total achat	39 960 €

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

- Approuve l'acquisition de la parcelle section D n° 83 et la parcelle section E n° 425,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître Hervé BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

ACHAT DE TERRAIN – CARREFOUR GIRATOIRE Parcelle D n° 86

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que, pour la réalisation du giratoire prévu sur la route de Billaudière/Allée des Mûriers/RD 124, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain appartenant à Madame Solange CRETINON épouse MAUNAND.

Le plan d'acquisition cadastral, réalisé par le cabinet Géo-Concept, définit les limites et la surface de la parcelle suivante :

- Parcelle section D n° 86 pour une surface de 381 m²

Le montant de la dépense est inscrit au budget au chapitre 21-11 – terrains nus.

Après négociation avec le propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le prix décomposé comme suit :

Poste de la dépense	Montant en euros
Achat de terrain (8 €/m ²)	3 048 €
Montant éviction (1€/m ²)	381 €
Total achat	3 429 €

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

- Approuve l'acquisition de la parcelle section D n° 86,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître Hervé BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

ACHAT DE TERRAIN – CARREFOUR GIRATOIRE Parcelle E n° 437

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que, pour la réalisation du giratoire prévu sur la route de Billaudière/Allée des Mûriers/RD 124, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain appartenant à Monsieur CRASSARD Gilbert.

Le plan d'acquisition cadastral, réalisé par le cabinet Géo-Concept, définit les limites et la surface de la parcelle suivante :

- Parcelle section E n° 437 pour une surface de 196 m²

Le montant de la dépense est inscrit au budget au chapitre 21-11 – terrains nus.

Après négociation avec le propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le prix décomposé comme suit :

Poste de la dépense	Montant en euros
Achat de terrain (8 €/m ²)	1 568 €
Montant éviction (1€/m ²)	196 €
Total achat	1 764 €

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

- Approuve l'acquisition de la parcelle section E n° 437
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître Hervé BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

ACHAT DE TERRAIN –Parcelle C n° 640

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet d'aménagement de sécurité de voirie, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section C n° 640 d'une superficie totale de 1301 m² appartenant aux Consorts BENEYTON.

Vu l'avis des domaines en date du 10 juillet 2017,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de ce tènement au prix de 100 € le m² pour un prix total de 130 100 €.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

- Approuve l'acquisition de la parcelle section C n° 640,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître Jérôme RAY, notaire à Heyrieux.

ACHAT DE TERRAINS –Parcelles A n° 1217 et n° 638

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre d'un aménagement route de la Savane pour sécuriser un déplacement mode doux, il est nécessaire d'acquérir une partie des parcelles cadastrées section A n° 1217 et 638 d'une superficie totale de 3 802 m² appartenant au GFR AGRIBONCE.

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Après négociation avec le propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le prix décomposé comme suit :

Poste de la dépense	Montant en euros
Achat de terrain (9 €/m ²)	34 218 €
Montant éviction (1€/m ²)	3 802 €
Total achat	38 020 €

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité, et,

- Approuve l'acquisition des parcelles section A n° 1217 et 638,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître Virginie LECHNER-RESILLOT, notaire à SAINT GEORGES D'ESPERANCHE.

ACHAT DE TERRAIN –Parcelle A n° 537

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet d'aménagement d'équipement public, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section A N° 537 d'une superficie totale de 6 670 m² appartenant aux Consort GONNAZ.

Une estimation du service des domaines a été délivrée le 22 novembre 2016.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de ce tènement au prix de 55 € le m² soit un total de 366 850 €.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité, et,

- Approuve l'acquisition de la parcelle section A n° 537,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître Virginie LECHNER-RESILLOT, notaire à SAINT GEORGES D'ESPERANCHE.

RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle que, suite au décret du 26 janvier 2013, la commune avait été dans l'obligation de passer à la semaine de 4 jours et demi et de mettre en place les TAP. Suite à la modification de ce décret, les communes qui le souhaitent peuvent revenir à la semaine de 4 jours. Satolas et Bonce en accord avec les écoles, l'inspecteur d'académie a décidé d'un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2017/2018.

- 1/ Coût initial et projection 2017/2018

Monsieur le Maire présente les chiffres du coût de la mise en place des TAP. Globalement, il en ressort un coût supérieur de 33 K€ dans le cadre de la mise en place des TAP, annuellement, toutes aides déduites.

- 2/ Coût pour remise en place du centre aéré

Après de nombreux allers/retours, il en ressort que le prestataire Léo Lagrange pourrait re-prendre la gestion des mercredi en temps « centre aéré » dans le cadre de la DSP en place. Un montant de 22 K€ est en envisagé pour la remise en route du centre aéré les mercredis des semaines d'école.

- 3/ Temps midi-deux – amélioration du service DSP ou Commune ?

De nombreuses fiches accidents ont été remontées sur le temps cantine. Une réflexion a été lancée par la commission scolaire et la commission du personnel suite à ce constat : un manque de ressource en est la cause.

Les commissions ont la volonté d'améliorer ce temps-là ; elles proposent donc d'augmenter le taux d'encadrement.

La question se pose de savoir par quel moyen : soit par le transfert de ce temps à Léo Lagrange sous la forme d'une DSP soit par la commune en directe.

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour dire qu'il n'y a pas assez de personnel sur le temps cantine et pense qu'il faut se faire accompagner pour l'animation. L'idée de faire intervenir du personnel extérieur à la commune, qualifié et formé est validé par le Conseil Municipal. Cette mixité de personnel sera valorisante pour les employées de la commune.

Ce système fait ressortir un surcoût pour la commune de 6000 €.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de rentrer en négociation avec Léo Lagrange pour un recrutement de 4 animateurs sur le temps midi-deux. La commune gardera le système de 3 employées, avec roulement, dans la cours, ce qui fera un total de 7 personnes chargées de l'animation qui pourra être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats obtenus.

La mise en place est prévue pour la rentrée 2017/2018, selon les contraintes et capacités du prestataires.

- 4/ Réflexion : 12/15 ans

Monsieur le Maire demande à la commission scolaire de lancer réflexion sur les modalités d'accueil de cette tranche d'âge en commençant par un sondage auprès des familles.

MARCHE CREATION PARKING RUE DU DAVID

Monsieur Christian BOUCHÉ, Adjoint en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal que la commune envisage la réalisation d'un parking Rue du David.

Une consultation a eu lieu le 20 juin 2017 et la remise des offres a été fixée au 11 juillet 2017 à 11h.

Mode de consultation : MAPA

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 12 juillet 2017 à 8h30 et le 19 juillet 2017 à 8h30 pour l'attribution du marché.

Nombre de dossiers retirés : 20

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres, une entreprise s'est excusée.

Le montant estimatif des travaux était de 150 537, 53 € TTC.

La commission propose de retenir :

L'entreprise PERRIOL/RMF pour un montant de 106 724, 46 € TTC

Madame Christine SADIN demande des explications sur le déroulement des travaux et sur ce que comprend le prix.

Monsieur Christian BOUCHÉ lui répond que les travaux consistent à la démolition de deux murs et à la construction d'un mur de soutènement en remplacement. Il est prévu 12 places de parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint en charge des travaux, informe le Conseil Municipal que suite à une analyse de notre consommation en énergie aux écoles et restaurant scolaire par un conseiller missionné par la CAPI, une fiche de préconisation a été établie pour déterminer une action sur l'optimisation de notre performance thermique :

- Economie d'énergie annuelle ; 67 953 KWh
 - Economie financière annuelle : 7 615 € TTC
- Soit un amortissement sur deux ans

Après consultation et diagnostic de trois sociétés, nous avons fait notre choix sur la société BROIZAT ENERGIES de SAINT LAURENT DE MURE pour l'amélioration de notre consommation après travaux de remise à niveau de nos installations.

Pour l'école élémentaire : 7 216, 80 € TTC
Pour l'école maternelle : 4 132, 00 € TTC
Pour le restaurant scolaire : 3 855, 60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, expose au Conseil Municipal que la rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde s'impose aujourd'hui aux communes par l'application du décret 2005-1156 du 13 septembre 2005.

Le PCS consiste à diagnostiquer les risques, définir les moyens et réaliser des documents opérationnels. L'objectif du PCS est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques.

Chaque commune étant un cas particulier : taille, environnement, risques, densité de population, les éléments seront donc adaptés aux besoins locaux.

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté plusieurs sociétés pour aider la commune dans la rédaction de son PCS. Il propose de retenir au vu des devis : Laurence CASSAGNE, Conseil en Prévention – 105 Chemin des Guichards 38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT.

Le devis proposé pour l'élaboration des documents s'élève à 5750 €.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VIDEO PROTECTION – FINANCEMENT PROJET

Vu la délibération n° 17_05_09_161 du Conseil communautaire de la CAPI en date du 9 mai 2017 approuvant le principe d'une prestation de service délivrée par la CAPI pour le compte de plusieurs communes pour la réalisation d'une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'une gestion partagée de la vidéo protection

Le rapporteur expose :

Au titre des actions 2017 du schéma de mutualisation 2015/2020 et sans préjuger de l'effective mise en place d'un service mutualisé, il est proposé le lancement d'une étude d'opportunité sur la mise en œuvre d'une gestion partagée de la vidéo protection sur le territoire de la CAPI, en lien avec les initiatives déjà menées par les communes et la CAPI (Parc d'activité de Chesnes) sur cette question. L'article L5211-59 du CGCT, introduit par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, renforce la dimension intercommunale de la politique de prévention de la délinquance et au-delà des pouvoirs propres de police de leur Président. L'article L.5211-60 du CGCT, introduit par la loi du 5 mars 2007, permet aux EPCI à fiscalité propre d'intervenir dans la mise en place de la vidéo protection.

Certaines communes-membres de la CAPI se sont équipées de systèmes de vidéo protection en sollicitant parfois un appui technique de l'Intercommunalité.

Cet appui a répondu à diverses logiques :

- Installation et entretien des réseaux différenciés selon la collectivité,
- Principe d'exploitation des images par les communes en temps réel ou à posteriori,
- Manifestation d'intérêts de communes, voire des entreprises, d'entrer dans un réseau étendu (sécurité des habitants des communes de la CAPI).

L'appui de la CAPI est aujourd'hui de plusieurs types :

- Installation d'équipements de vidéo protection (déploiement des réseaux, pose des mâts, de caméras...),
- Entretien des réseaux (parcs caméras, liaisons).

De leur côté, les communes qui possèdent (ou en cours d'installation) un système de vidéo protection détiennent la gestion des images et de leur exploitation, ainsi que le lien avec les forces de l'ordre (Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, Saint-Quentin-Fallavier, Satolas-et-Bonce).

Il s'agit, dans un premier temps, de pouvoir réaliser un état des lieux des initiatives existantes et des intentions futures des communes de la CAPI. Ce diagnostic doit permettre, dans un deuxième temps, d'imaginer les différents scénarios ouvrant sur la mise en place de moyens d'équipement et de gestion partagés à l'échelle intercommunale. Le coût total de cette mission d'expertise de six mois est estimé à 30 000 € (agent de Catégorie A mis à disposition de la CAPI pour la durée de la mission).

La CAPI conservera à sa charge financière un tiers du service soit environ 10 000 €, le reste étant à charge des communes parties prenantes du dispositif.

La participation financière des communes est établie selon une double répartition : une part indexée sur le nombre d'habitants et une part relative au niveau de déploiement déjà mis en œuvre sur le territoire communal. Cette répartition financière est détaillée dans l'annexe jointe (annexe 1).

Les modalités de réalisation de cette étude sont détaillées dans la convention jointe en annexe 2 à la présente délibération.

Compte tenu de l'intérêt pour notre commune de participer à cette étude pour bénéficier des éléments de diagnostic permettant de nous positionner ultérieurement sur la mise en œuvre d'une gestion mutualisée de la vidéo protection, il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter la CAPI pour réaliser une prestation de service concernant une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'une gestion partagée de la vidéo protection ;
- D'approuver la participation financière de notre commune conformément à l'annexe jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation jointe à la présente délibération ainsi que toute pièce administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE 1 – PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES
ETUDE VIDEO PROTECTION INTERCOMMUNALE

Communes ayant manifesté leur intérêt	Montants proposés (en euros)
CAPI	10000
Bourgoin-Jallieu	2500
Domarin	900
Ecloses-Badinières	900
Four	900
L'Isle d'Abeau	2500
Maubec	900
Nivolas-Vermelle	900
Ruy-Montceau	1400
Saint Alban de Roche	900
Saint-Quentin-Fallavier	1500
Saint-Savin	900
Satolas et Bonce	900
Vaulx-Milieu	900
Villefontaine	2500
La Verpillière	1500
TOTAL	30000

Madame Christine SADIN demande des explications sur « les Voisins vigilants ». Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une initiative privée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre sera programmée avec la gendarmerie afin d'expliquer l'approche « vigilance citoyenne » portée par la Gendarmerie avant d'avancer avec toute autre approche.

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre au grade d'agent spécialisé principal 1^{ère} classe et qu'en conséquence il y a lieu de créer un poste d'agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet et de supprimer un poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- 1- La suppression d'un poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe à temps complet au 31 août 2017
- 2- La création d'un poste d'agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017
- 3- De modifier comme suit le tableau des emplois :

Emploi	Grade (s) associé (s)	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES					
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL	2 ^{ème} classe	C2	1	0	TC
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL	1 ^{ère} classe	C3	0	1	TC

- 4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

POINT PERSONNEL

ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2017/2018 :

Suite à la décision de retour à la semaine de 4 jours, les horaires de l'ensemble du personnel cantine et périscolaire ont été revus en fonction de leur temps de travail et des besoins sur la nouvelle organisation.

L'ensemble du personnel cantine/périscolaire a été réuni le 4 juillet afin de les informer officiellement de la mise en place de cette nouvelle organisation et de leurs nouveaux horaires individuellement.

Nous avons convenu avec l'ensemble de l'équipe de se réunir juste avant la rentrée pour caler l'organisation définitive.

POINT URBANISME ET PLU

✓ Point PLU

Une réunion avec la commission PLU a eu lieu le lundi 10 juillet 2017. Le sujet portait sur les différentes OAP de la commune et les vieilles bâtisses à réhabiliter.

Suite au constat de l'existence d'une façade grise d'une maison individuelle, une lettre recommandée avec AR a été envoyée à la personne concernée. La personne a été reçue en Mairie afin de trouver une solution.

Une réunion avec la Commission PLU est prévue le lundi 31 juillet 2017 à 18h.

✓ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en JUIN/JUILLET 2017.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire en cours d'instruction	Maison individuelle	MICHEL Thierry	Impasse Combe Robert	en cours
	Maison individuelle	MALATRAY Arnaud	Montée de la Maladière	en cours
	Maison individuelle	PERRACHON Christophe	Chemin de Rollinière	en cours
	Abri de jardin	MOULIN Jean-Marc	Impasse des Narcisses	en cours
	Extension maison individuelle	JAU Caroline	Impasse des Lilas	en cours
	Maison individuelle	CURT Alain	7 Le clos des Chênes	en cours
	Maison individuelle	DER SARKISSIAN Maxime	Route des Etraits	en cours
déclarations préalables	division terrain	CURT Alain	7 Le clos des Chênes	accordée le 26/06/2017
	Piscine	MARCO Christophe	50 Route de Bonce	accordée le 29/06/2017
	Tour d'entraînement	SDIS 38	1 Route de la Plaine	accordée le 30/06/2017
	Création clôture	CENTELEGHE Martine	11 Impasse Combe Robert	accordée le 13/07/2017
	Création clôture	BADIN Amandine	117A Route de Bonce	accordée le 13/07/2017
	division terrain	DELORME Christian	715 Route de la Ruelle	accordée le 13/07/2017
	Ravalement façade	AH-YONE Camille	2 Lotissement les Tilleuls	accordée le 13/07/2017
	Piscine	ROSE Christophe	110 Chemin des Perdrix	accordée le 13/07/2017
	Transformation garage en pièce habitable	MOULIN Jean-Marc	157 Impasse des Narcisses	accordée le 17/07/2017
	Transformation garage en pièce habitable	BOURGEOIS Michèle	Impasse des Blés d'Or	accordée le 24/07/2017
Permis de construire	Maison individuelle	MONIN Mickaël	Chemin du Vieux Hameau	accordé le 22/06/2017
	Extension maison individuelle	DAPVRIEL Eric	Route de l'Eperon	accordé le 21/07/2017
	PC modificatif valant division	MC ARCHITECTE	Montée de l'église	accordé le 21/07/2017

QUESTIONS DIVERSES

- Pôles des Lurons : les plans ont été modifiés, une nouvelle présentation aura lieu avant le Conseil Municipal du 25/08.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les différents voisins du projet.
- Information relative au déploiement du réseau Très Haut Débit Fibre sur la commune : l'entreprise ERT Technologies a été missionnée pour effectuer des études de terrain sur la commune qui se dérouleront du 15 juin au 31 août 2017.
- Journée de rencontres à l'occasion des 40 années d'activités de la SEMIDAO et réunion Arpège (association des RPL d'eau en France) le jeudi 21 septembre 2017.
- Courriers de remerciement de l'ACCA St Hubert et Classe en 5 pour l'obtention de la subvention.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré récemment des habitants du Chemin des Perdrix/rue du David qui se plaignent de la présence de nombreux chats qui viennent polluer leur terrain régulièrement. Monsieur le Maire rappelle que tout propriétaire d'animaux domestiques doit faire en sorte que ceux-ci ne divaguent pas sur la voie publique. Un mot sera distribué dans les boîtes aux lettres pour rappeler les règles aux propriétaires d'animaux.
- Mme Véronique CANET informe le Conseil Municipal de la mise en place des clefs électroniques aux écoles et au restaurant scolaire.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 25 AOUT 2017 A 20H30

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 21h30